

Notaires : rappels utiles sur la lettre d'intention d'achat (LIA)

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Marie Caderon, juriste spécialisée en droit des affaires**
- Dernière vérification de la fiche : 11/07/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 11/12/2018

La conclusion d'une vente immobilière est souvent précédée de négociations orales ou écrites. Parmi ces moyens de négociations, il existe la lettre d'intention d'achat (LIA). A quoi sert-elle exactement ? Engage-t-elle le vendeur ? Engage-t-elle l'acquéreur ? Voici quelques éléments de réponses que vous pouvez apporter à vos clients...

Lettre d'intention d'achat : de quoi parle-t-on ?

Un document écrit. La lettre d'intention d'achat (LIA) est un document écrit dans lequel l'acquéreur donne son accord au principe de la vente de sa maison, de son appartement, etc. La LIA sert en quelque sorte à « clôturer » la période des négociations. Concrètement, ce document précède la rédaction du compromis de vente.

Un document obligatoire ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Lettre d'intention d'achat : quelles conséquences ?

Un engagement définitif... Lorsque le vendeur accepte l'offre de l'acquéreur et qu'il signe la LIA, commence alors le délai d'option durant lequel l'acquéreur peut décider de finaliser la vente ou d'abandonner son projet d'achat.

... en sursis ?...

{ABONNEZ-VOUS}